

SECTION 33

Hommes et milieux : évolution, interactions

Périmètre de la section

Anthropologie Biologique

L'anthropologie biologique étudie l'évolution et l'adaptation des membres de la lignée humaine en interaction avec son milieu, à toutes échelles d'espace et de temps. Elle traite des performances, des propriétés physiques et sociales des membres de la lignée, ce qui peut conduire à prendre en compte certains référentiels non-humains. Le champ d'étude de l'anthropologie biologique a pour fil directeur l'étude des hominins. Son approche est diachronique (du Mio-Pliocène à l'actuel) et traite tant des structures que des processus concernant les individus et les populations dans leurs différentes composantes biologiques.

Archéologie

Le périmètre de l'archéologie au sein de la section 33 correspond, dans ses grandes lignes, aux périodes préhistoriques et protohistoriques. Dans les faits, en Europe, c'est le premier âge du Fer qui est la limite supérieure retenue (en vis-à-vis de la limite chronologique de la section 32). Le champ d'action de la section 33 concerne donc principalement les sociétés sans écriture. Cependant, de par les développements culturels et les phénomènes sociaux étudiés, certaines sociétés holocènes des mondes extra-européens (Amériques, Afrique, Asie...) parfois contemporaines de sociétés dites historiques sont aussi concernées par les travaux de la section. Les chercheurs relevant de la section 33 travaillent sur les productions, les techniques, les comportements et les expressions symboliques, d'une part pour établir les dynamiques évolutives depuis les débuts de l'humanité, d'autre part pour apprécier et qualifier la diversité sociale et culturelle. Des disciplines comme l'ethnoarchéologie sont également de son ressort.

Bioarchéologie et Paléoenvironnements

La bioarchéologie étudie les archives biologiques dans une double perspective paléoécologique et/ou paléoéconomique. Les techniques et les pratiques sociales et culturelles liées à l'exploitation des ressources biologiques, depuis les périodes les plus reculées de la Préhistoire jusqu'à l'actuel (ethnoarchéologie), sont au cœur des thématiques de la section. L'étude des paléoenvironnements, de leurs transformations, les changements climatiques et les interactions hommes/milieux, depuis le Plio-pléistocène jusqu'à l'actuel sont également dans le périmètre de la section.

Géographie physique

La géographie physique s'intéresse à la dynamique spatio-temporelle des processus qui animent les milieux physiques, et leurs interactions avec les sociétés humaines. Elle comprend quatre principaux champs de recherche : la géomorphologie (dynamique des processus d'érosion, enregistrements morphologiques et sédimentaires des changements climatiques et de l'anthropisation, sans exclusion de contexte : des sources sédimentaires montagnardes aux littoraux, englobant les grandes vallées, les karsts, etc.), la biogéographie (dynamiques spatiales de la biosphère, intégrant la ressource en sol, et l'utilisation de la végétation comme bio-indicateur), l'hydro-climatologie (notamment les interactions entre l'hydrosphère - comprenant les océans et la cryosphère - la géosphère - les flux sédimentaires - la biosphère et les sociétés humaines), les reconstitutions paléo-environnementales (géo- et biochronologie, géo-archéologie). Les échelles temporelles sont variées. Les études sont menées suivant une certaine « épaisseur historique », qui peut aller de l'échelle du Quaternaire à l'échelle décennale. Des ouvertures sont possibles vers l'établissement de scénarii prospectifs (notamment à l'horizon 2100).

Dans un souci de transparence, ce document a pour but de permettre aux chercheuses et chercheurs évalué.e.s et aux candidates et candidats aux concours de préparer leurs dossiers dans les meilleures conditions. Il prend appui sur les critères définis par la précédente mandature afin de garantir une continuité tout en intégrant les nouvelles évolutions de l'évaluation qualitative et de la science ouverte.

Dans le cadre d'une évaluation qualitative, la section recommande aux chercheuses et chercheurs d'accorder le plus grand soin à la constitution des dossiers qui ne peuvent se résumer ni à une liste strictement factuelle ni à un recueil d'indicateurs purement quantitatifs. La diversité des facettes du métier de chercheuse et chercheur renforce l'intérêt de l'évaluation

qualitative et nous les encourageons à illustrer leurs contributions scientifiques en mettant en avant toute production jugée significative et en en fournissant l'accès.

Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs. Cette liste se veut suffisamment explicite, sans être exhaustive.

Recrutement des chercheurs et chercheuses

Nous recommandons aux candidates et candidats de prendre connaissance du guide publié par le CNRS.

Accès au grade de CRCN

Critères d'évaluation

- Activité scientifique s'inscrivant au sein du périmètre de la section.
- Cohérence, originalité, richesse de l'itinéraire scientifique.
- Originalité et qualité des travaux antérieurs. La section attire l'attention sur l'importance de ce document (cf. *infra*).
- Pertinence vis-à-vis de l'état de l'art, qualité et faisabilité du projet de recherche qui doit s'inscrire sur le temps long.
- Qualité et continuité de la production scientifique (cf. Annexe 1) au regard des spécificités disciplinaires. La qualité des productions scientifiques prime sur la quantité.
- Adéquation du parcours, du profil et du projet du candidat au regard d'une thématique ou d'une affectation affichée comme prioritaire dans l'AOC.
- Qualité de la présentation orale et de la discussion lors de l'audition.

L'évolution du parcours et de l'ensemble des productions scientifiques et des activités de recherche, de structuration, d'implication dans des tâches collectives, depuis la thèse, sera prise en compte.

Selon le parcours de recherche, on s'attachera à expliciter la richesse du parcours et notamment :

- Diffusion et retentissement des recherches.
- Ouverture à l'interdisciplinarité, élargissement thématique, géographique, prise de risque.
- Mobilité, insertion dans des réseaux nationaux ou internationaux, autonomie.
- Participation effective dans une ou plusieurs équipes de recherche.
- Capacité à fédérer, animer et bâtir des projets collectifs.
- Activités d'enseignement / séminaires.
- Activités de valorisation et de diffusion de la recherche.
- Efforts entrepris dans la démarche de la science ouverte.

Éléments du dossier

- CV très détaillé
- Présentation explicite des travaux antérieurs et des principaux résultats, de leur singularité, de leur originalité et de leur portée dans le paysage de la recherche (20 pages maximum recommandées). Ce document doit notamment permettre d'évaluer les compétences acquises par le candidat et la candidate et l'évolution de son parcours depuis la thèse.
- Projet de recherche bien formulé (25 pages maximum recommandées). La faisabilité du projet, tant scientifique (pertinence de la démarche, position par rapport à l'état de l'art) que matérielle (accès à des équipements d'analyse, dimensionnement du projet, éloignement des terrains) est un élément important.
- Place du projet de recherche dans le dispositif général de la recherche (collaborations avérées au sein de sa communauté), ses aspects novateurs (terrain, problématique, méthodes, etc.), son apport original par rapport à la communauté scientifique dans le périmètre de la section.
- Production scientifique : thèse ou travaux équivalents, production scientifique dynamique dont plusieurs publications en auteur principal. La section est attentive à la diversité des supports de publication et de communication, tout en indiquant que la publication d'articles dans des revues à comité de lecture reconnues est incontournable (ACL et ACLN). La production scientifique globale est indexée sur le nombre d'années après la thèse. La production scientifique prise en compte pour l'évaluation peut être : 1) publiée (année de publication), 2) sous-pressé (DOI), 3) acceptée (lettre de l'éditeur obligatoire) ou 4) disponible sur des archives pluridisciplinaires (ex. HAL).

Accès au grade DR2 (Directeur-Directrice de recherche 2e classe)

Nous recommandons aux candidates et candidats de prendre connaissance du guide publié par le CNRS.

Le recrutement se fait sur dossier (25 pages maximum recommandées pour le bilan des travaux et 30 pages maximum recommandées pour le projet), incluant une notice de titres et travaux. La tenue d'auditions, facultative, est décidée année par année.

A la liste précédente, avec une évaluation plus exigeante, il faut ajouter :

- Capacité à diriger des recherches illustrées par exemple par l'obtention de la HDR ou d'une qualification ou expérience équivalente
- Apports fondamentaux aux disciplines relevant de la 33.
- Publication d'ouvrages de synthèse (DO, OS) ou d'articles fondamentaux (e.g. articles de synthèse, de réflexion conceptuelle, de mise au point méthodologique majeure).
- Direction et/ou coordination de programmes, de projets scientifiques nationaux ou internationaux en explicitant le rôle et les responsabilités.
- Organisation de colloques, d'envergure nationale et/ou internationale.
- Prise de risque : e.g. nouvelles voies de recherche, développements méthodologiques, changement de paradigmes.
- Participation à des jurys de thèse.
- Rayonnement national et implication internationale.
- Démonstration de l'aptitude à la direction, à la coordination de recherches.
- Expérience d'administration de la recherche et de responsabilités collectives (commissions, expertises, direction d'équipes, etc.).
- Responsabilités pédagogiques et participation à la formation à la recherche (cours, séminaires, encadrement de masters et de doctorants).
- Diffusion scientifique auprès des scolaires ou du grand public.

Évaluation périodique des chercheurs et chercheuses

Pour la rédaction des rapports d'activités à vague et à mi-vague (contenu et format du document), il est fortement recommandé aux chercheurs et chercheuses de se conformer aux recommandations de la DRH (accès intranet via vos identifiants Janus).

Dans le cadre d'une évaluation qualitative, nous recommandons aux chercheuses et chercheurs d'accorder le plus grand soin à la constitution des dossiers d'évaluation qui ne peuvent se résumer ni à une liste strictement factuelle ni à un recueil d'indicateurs purement quantitatifs. Il s'agit donc d'explicitier son rôle dans les différentes productions, projets et responsabilités scientifiques. Nous encourageons les chercheuses et chercheurs à préciser les éléments de contexte (scientifique, matériel, humain) qui pourront éclairer les contributions scientifiques.

Les candidats sont également invités, s'ils le souhaitent à mentionner des événements ayant impacté leur parcours professionnel.

Critères communs de CRCN à DRCE :

- Production scientifique : - Ouvrages et monographies (OS) - Direction scientifique d'ouvrage (DO) - Articles de fond, articles factuels dans des ouvrages (ACTI, ACTN, OS) et des revues (ACL, ACLN) - Communication à des congrès, des colloques, des workshops (COM, AFF) - Littérature grise, rapports, mise en ligne de base de données, mise en forme de données (AP) - Valorisation et diffusion grand public des résultats de la recherche (expertise, exposition, conférence, film, émission, interview, presse, ASCL)
- Rôle au sein de l'unité de rattachement : participation aux programmes, implication tangible dans la vie collective du laboratoire.
- Formation à la recherche, enseignement y compris avant le 3e cycle, encadrement de doctorants, d'étudiants en master, en licence.
- Terrain et laboratoire, production des données (étude de matériel, élaboration de bases de données, métrologie de terrain).
- Participation à la vie scientifique de la discipline (activités éditoriales, organisation de colloques, symposium, workshops, activités au sein de sociétés savantes, etc.).
- Gestion et responsabilité de projets (fouilles programmées ou préventives, PCR, GDR, ANR, ESF, autres programmes).
- Participation à l'organisation et à la gestion de la recherche et/ou de l'enseignement : commissions, expertises, comités de lecture.
- Participation à l'administration de la recherche et/ou de l'enseignement.
- Mobilité institutionnelle, géographique ou thématique.
- Collaboration institutionnelle avec l'étranger, ouverture internationale.

Avancement de grade des chercheurs et chercheuses

Promotion CRCN - CRHC (Chargé.e de recherche hors classe), en plus des critères retenus pour le concours CRCN :

- Carrière scientifique affirmée.
- Élargissement (ou changement) thématique depuis le recrutement.
- Importance de la production scientifique et de son retentissement.
- Aptitude à prendre des responsabilités au sein d'une communauté scientifique.
- Rayonnement national et implication internationale.
- Participation à la structuration d'un champ disciplinaire.
- Implication dans la vie collective d'une structure scientifique et/ou pédagogique.
- Encadrement de travaux universitaires.
- Diffusion auprès du grand public.

Avancement Directeur-Directrice de recherche 2e classe - 1ère classe (DR2 - DR1), en plus des critères retenus pour le concours DR2 :

- Capacité à développer une vision prospective de son domaine
- Fort engagement au service de la communauté (direction d'unité, direction-adjointe d'unité, direction d'équipes importantes et structurantes).
- Diversité et originalité des thématiques de recherches au service d'une recherche de haut niveau reconnue à l'échelle internationale.
- Encadrement de chercheurs et chercheuses stagiaires, doctorant.e.s et suivi des docteur.e.s (insertion professionnelle).
- Direction d'HDR.
- Participation à des jurys d'HDR ou de doctorat (notamment comme Président.e ou rapporteur.e).
- Expertises.

Promotion DR1 - DRCE (Directeur-Directrice de recherche classe exceptionnelle), en plus des critères retenus pour le passage DR2 - DR1 :

- Contribution majeure à la mise en place, au développement d'une école de pensée.
- Très forte reconnaissance internationale.

Annexe 1

Codification des publications et des productions

ACL : Articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture répertoriées ou dans les bases de données internationales (ISI Web of Knowledge, Pub Med, EHRI plus, Scimago Journal & Country Rank).

ACLN : Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées ou dans des bases de données internationales.

ASCL : Articles dans des revues sans comité de lecture.

BRE : Brevets (indiquer les licences éventuelles).

C-INV : Conférences données à l'invitation du comité d'organisation dans un congrès national ou international (avec attestation à l'appui).

C-ACTI : Communications avec actes dans un congrès international.

C-ACTN : Communications avec actes dans un congrès national.

C-COM : Communications orales sans actes dans un congrès international ou national.

C-AFF : Communications par affiche dans un congrès international ou national.

DO : Directions d'ouvrages ou de revues.

OR : Outils de recherche, corpus de recherche, cohortes.

OS : Ouvrages scientifiques (y compris les éditions critiques et les traductions scientifiques).

CHA : Chapitres d'ouvrages

PV : Publications de vulgarisation.

PAT : Productions artistiques théorisées (compositions musicales, cinématographiques, expositions, installations.).

PT : Publications de transfert.

AP : Autres productions : bases de données, logiciels enregistrés, rapports de fouilles, guides techniques, catalogues d'exposition, rapports intermédiaires de grands projets internationaux, etc.